

## Cinq à sept entrepreneurs en pays d'Arles

**E**n 13 ans, près de 70 entreprises du pays d'Arles ont déjà bénéficié du dispositif « 5 à 7 Projets à l'export » mis en place par Procamesx, l'association des entrepreneurs de Provence et de Camargue à l'export, pour amorcer leur conquête de l'étranger. En cette année 2008, 6 nouvelles entreprises ont été ainsi retenues pour la première phase de ce dispositif d'accompagnement avec des projets très divers qui vont de la sérigraphie à la culture maraîchère en passant par la conception d'étonnantes machines agricoles par la société Oiko de Rognonas. Alliance Saveur Soleil (Salon-de-Provence), Arcom (Saint-Rémy-de-Provence), l'imprimerie Berthier (Arles), Optimise (Arles) et Seem La Source (Monteux) sont les 5 autres entreprises choisies. Toutes ont signé leur convention de partenariat le 28 février dernier à la CCI d'Arles sous les yeux notamment d'Emilie Ferul, la présidente de Procamesx, de Stéphane Pagnetti, le président de la commission en charge du dispositif et de Francis Guillot, le président de la CCI. Ce



Les heureux sélectionnés ont signé la convention de partenariat. / Emilie Ferul, présidente de Procamesx et Francis Guillot, président de la CCI du Pays d'Arles.

dispositif d'accompagnement à l'international, entièrement gratuit et dédié aux entreprises de tous secteurs d'activité, vise à développer le tissu économique du Pays d'Arles et à permettre aux TPE et PME de se déployer sur des marchés étrangers. Il bénéficie du soutien du Conseil général des Bouches-du-Rhône, de la CCI du Pays d'Arles et de la ville d'Arles.

Après une sélection basée sur la viabilité du projet et la motivation des entrepreneurs, il consiste, dans une première phase, en un réel encadrement sur huit mois avec également mise à disposition d'un stagiaire de formation bac + 5 à temps complet.

L'association assure le suivi du dossier avec audit et étude de marché, formation spécifique des cadres, recommandation stratégique ainsi qu'une aide au montage des dossiers administratifs. Dans une deuxième phase, de huit mois également, une nouvelle sélection plus réduite de deux entreprises profite d'une nouvelle session d'encadrement plus poussée durant la mise en place in situ de leur action commerciale. Ce sont les sociétés Atelier 13 (Eyragues) et Meditourbe (Port-Saint-Louis-du-Rhône) qui ont été sélectionnées cette année pour profiter de cette seconde phase.

Rens. : [www.procamesx.org](http://www.procamesx.org)

J.-M.R.